

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR
38118 St Baudille de la Tour

Conseil Municipal du 28 novembre 2017

Ouverture de la séance à 20 h 34

Appel nominatif des conseillers

Etaient présents :

Denis THOLLON - Christophe BEAUD - Lydie BERGER-BY - Martial BONNAVENT - Yvette DEPIERRE - Madeleine GENOT - Julien MALLAND - Valérie MAYET - Laurent MURILLON - Jennifer MOLY - Laurent RHONE - Frédéric ROSTAING

Absent excusé : Bernard LIONNET a donné pouvoir à Denis THOLLON

Secrétaire de séance : Madeleine GENOT

1 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2017

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

2 - SUBVENTION SOU DES ECOLES CHARETTE

Le Sou des écoles de Charette a sollicité une subvention. La commission association propose de maintenir la subvention annuelle au montant de 10€/enfant de St Baudille scolarisé soit 290€ pour l'année 2017.

Approuvé à l'unanimité

3 - OFFRE DE POSTE FERME DES DAMES

Depuis le printemps, la gestion de la Ferme des Dames était assurée par une salariée de la commune qui a donné entière satisfaction. Cependant, celle-ci ne souhaite pas continuer car ce poste demande une grande disponibilité. C'est pourquoi, les membres de la commission Ferme des Dames proposent le recrutement d'un agent à temps complet en CDD jusqu'à fin octobre 2018.

Celui-ci sera en charge de la gestion, de l'entretien et du développement du chiffre d'affaires du site.

Afin de définir clairement l'emploi, une fiche de poste est présentée au conseil municipal. Le conseil municipal autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité des présents et représentés

4 - RECOURS 1705187-2 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

L'association de conservation du patrimoine naturel et culturel de Saint Baudille de la Tour représentée par René Cochet, a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble concernant une demande d'annulation du permis de construire n°0383651710007.

Monsieur le Maire tient à préciser que le dossier a été instruit par les services de la Communauté de Communes au même titre que les permis déposés par les administrés de la commune. Les agents du service instructeur ne comprennent pas cette requête, mais malgré tout, la commune va devoir défendre ses intérêts auprès du tribunal administratif.

M. le Maire demande que le conseil municipal lui donne délégation générale pour ester en justice au titre de l'article 2132-1 du code général des collectivités territoriales concernant ce dossier.

Voté à l'unanimité des présents et représentés

5 - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF

- DM7 Erreur d'imputation des travaux de la FDD (section investissement)
Déduction de 431 490 € du compte 21318 -opération FDD
Rajout de 431 490 € au compte 2313 opération FDD
- DM8 Achat d'un broyeur de branches voirie (section investissement)
Déduction de 8000 € du compte 2313 (opération voirie)
Rajout de 8000 € au compte 21568 (opération voirie)

Voté à l'unanimité des présents et représentés

6 - POINT SUR LES TRAVAUX DU SCOT

7 - QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SURBAIX.

La première tranche des travaux va bientôt se terminer.
Aménagement d'un lieu de stationnement des véhicules, déplacement du point d'apport volontaire, changement de l'abribus et première phase de sécurisation de l'arrêt de car.

En 2018, la deuxième tranche va voir le jour :
Création d'un cheminement piéton, mise en place de l'éclairage public, installation d'une signalisation dynamique et remplacement de cinq dos d'âne non-conformes par un aménagement.

Afin de définir cet aménagement et ainsi pouvoir déposer un dossier de subvention auprès du département concernant les amendes de police, la commission voirie propose la réalisation d'une étude.

Celle-ci est obligatoire pour la demande d'aide financière et sera prise en charge à hauteur de 50% après acceptation du dossier par le département.

Il est proposé de travailler avec la société Géoconcept qui a déjà réalisé l'étude concernant l'aménagement de Torjonas. 2400 TTC

Voté à l'unanimité des présents et représentés

TRAVAUX DE TORJONAS

Il reste quelques aménagements demandés par l'autocariste avant l'utilisation de la plateforme créée. Le chantier touche à sa fin.

Question des administrés

Pourquoi le concert n'a pas lieu cette année ?

Monsieur le maire répond que ce concert est piloté par le département et se déroule chaque année dans une commune différente. Nous pourrions redemander l'an prochain qu'il ait lieu à St Baudille.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30